



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 novembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

03 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : Pris acte

OBJET :

**Rapport annuel 2019 du
SIARCE sur le prix et la
qualité du service public
d’assainissement.**

Transmise en sous-préfecture
le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 à 18H00, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 13 novembre 2020 à 18h00. Article L2121-17 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 13 novembre 2020, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ariel SHEPS, 1^{er} Adjoint au Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Laure CHENU, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Mme Camille CRONIER

Etaient Absents-excusés :

Mme Mariannick MORVAN donne pouvoir à Ariel SHEPS
M. Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à José AZEVEDO
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Stéphanie MARTINS-VIANA
Mme Christine DAVOINE donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. JULIEN CAYZAC donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
Mme Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Claire HERLIN
Mme Annick BAZIN donne pouvoir à Alain SOUÉDET
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX
M. Rodolphe WELSCH donne pouvoir à Stéphane LE PECULIER

**RAPPORT ANNUEL 2019 DU SIARCE SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT.**

VU les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du CGCT,

VU l’arrêté préfectoral n°2002-PREF-DRCL 0393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de Communes du Val d’Essonne,

VU l’arrêté préfectoral n°2003 PREF-DRCL 435 du 15 décembre 2003 portant adhésion des communes de Baulne et La Ferté-Alais à la Communauté de Communes du Val d’Essonne,

VU l’arrêté préfectoral n°2010-PREF-DRCL 029 du 3 février 2010 portant adhésion des communes de Guigneville-sur-Essonne, d’Huison-Longueville, Orveau et Vayres-sur-Essonne à la communauté de Communes du Val d’Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2018-PREF-DRCL/086 du 28 février 2018 portant modification des statuts de la CCVE par l'extension de ses compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l'eau et à l'assainissement,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement annexé pour l'année 2019,

CONSIDERANT l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SIARCE 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport annuel 2019 du SIARCE sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

.....
Date de décision: 13/11/2020

Date de réception de l'accusé 20/11/2020
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 11_87

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20201113-11_87-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DELIB RAPPORT ANNUEL 2019 DU SIARCE.pdf (99_DE-091-219102324-20201113-11_87-DE-1-1_1.pdf)